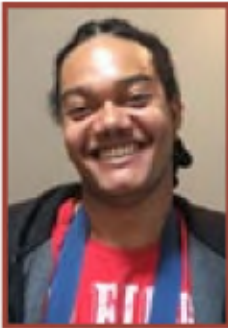


## Force Ouvrière continue à se développer...

Les échéances électorales se multiplient du fait du raccourcissement du calendrier fixé par les ordonnances sur la mise en place des CSE. Ainsi, nous avons développé de nouvelles sections, et les avons accompagnées dans le cadre de leur campagne électorale. Les premiers résultats viennent de tomber, et ils sont plutôt positifs.

### Cercle Clichy-Montmartre, Paris : 56% !

Au premier tour, le quorum n'a pas été atteint, et nous sommes majoritaires à plus de 56%.



Pour le second, la Direction a tout fait pour que la CFDT trouve des candidats et qu'elle fasse le plus haut score possible.

Les résultats : pour le collège "employés", sur les 9 postes à pourvoir, nous en obtenons 5 et la CFDT 4. Chez les "cadres", il y avait carence de candidat.

Notre implantation est réussie, et nous nous retrouvons majoritaires dans cette entreprise qui va rapidement migrer sous le statut de Club de jeux.

**Bravo à Aymeric et à nos 10 élus !**

### Saint-Amand-les-Eaux : 24% !

Le premier tour de ces élections s'est déroulé du 8 au 15 juin par vote électronique. La direction a clairement pris parti lors du scrutin, multipliant les tentatives de déstabilisation active à l'égard de notre liste :

- par l'intermédiaire de la CFDT avec, comme candidate, la secrétaire de direction dans le collège "agents de maîtrise", l'assistante RH en tête de liste dans le collège "employés" ;
- en mettant la pression régulièrement sur nos candidats (désistement d'un de nos candidats) par l'intermédiaire des cadres, sous couvert de la directrice générale...

On en passe et des meilleures...

Sur 7 postes de titulaires collège "employés", nous avons obtenu 2 postes, idem pour les suppléants. Rien, malheureusement chez les "cadres" et "agents de maîtrise".

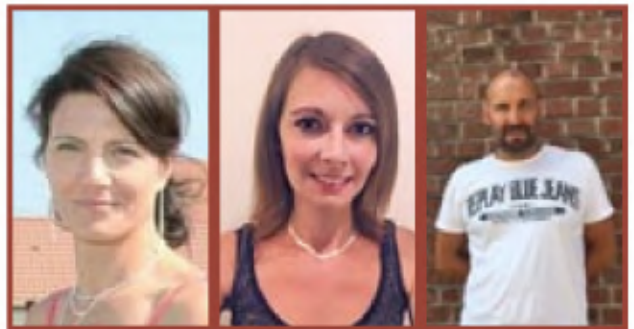
La CFDT rafle le reste sauf un poste de suppléant chez les "cadres" obtenu par la CFE-CGC.

Ces élections ont été entachées d'irrégularités multiples mais sans élément concret (témoignages, etc.), il aurait été difficile de les faire annuler sans avoir l'assurance de faire mieux ensuite. En concertation avec l'équipe de St-Amand, nous avons décidé d'en rester là, d'acter ces résultats qui, il faut le dire, ne sont pas si mal que ça pour une première, notamment quand on voit l'énergie dépensée par la direction pour essayer de nous éradiquer.

Les points positifs sont :

- que nous sommes maintenant présents à St-Amand avec 24% de représentativité ;
- la création d'une section et la désignation d'une DS ;
- une équipe motivée.

**Bravo à Isabelle, Marylène et Grégory !**



### Grand Casino de Lyon Le Pharaon : 74,53%



Cédrik a rejoint Force Ouvrière, peu avant le Congrès fédéral de Lille. C'était donc la première fois qu'il menait campagne sous nos couleurs. Les résultats sont explicites et ne laissent planer aucun doute :

**FO : 74,53%**  
**CGT : 25,47%**

**Bravo à Cédrik pour ces résultats !**

Voici donc les dernières nouvelles concernant les élections professionnelles. Ces élections démontrent que Force Ouvrière est sur une dynamique positive. Ces résultats ne sont que le fruit du travail collectif mené par nos délégués syndicaux et la Section Fédérale qui s'efforcent d'apporter des solutions concrètes aux problèmes majeurs rencontrés par les salariés du secteur.

Nous connaissons vraisemblablement des situations plus difficiles, et d'autres résultats moins flatteurs, mais nous ferons front, car l'avenir de l'Organisation syndicale ne passera que par le développement syndical et la syndicalisation.

Damien **BRISSAC**  
Secrétaire adjoint  
de la Section fédérale



## Imposition et prélèvement à la source

**Cette année, la déclaration des revenus que nous avons renseignée va servir à déterminer les futurs prélèvements mensuels permettant de s'acquitter de nos impôts.**

Le prélèvement mensuel effectué par l'employeur est basé sur un taux communiqué par l'administration au service paie de chaque entreprise.

Ce taux, différent selon le montant des revenus, de leur nature et selon le profil de chacun (marié, enfants à charge, etc.), n'est donc plus connu uniquement des services fiscaux mais également des employeurs comme vu plus avant.

On est en droit de se demander ce qui se passerait si un employeur indélicat et déloyal demandait à se faire communiquer, par le service paie de son entreprise, le taux d'imposition d'un salarié et pouvait ainsi, par recoupement des données, accéder aux informations personnelles de celui-ci !

Avoir connaissance des revenus effectifs permettrait à l'employeur de disposer d'un nouvel atout dans la gestion de carrière du salarié concerné, lui donnant également des indications supplémentaires pour refuser une augmentation, voire décider du montant d'une éventuelle indemnité supra légale lors d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle.

Certes, cette possibilité n'a pas été mise en place à la demande des employeurs, et une forte amende est prévue afin de sanctionner une telle pratique si elle était avérée, à condition cependant pour le salarié d'en apporter la preuve !

Concernant le taux neutre, dont chacun peut demander l'application afin de ne pas dévoiler d'informations personnelles, il semble en l'état actuel des connaissances relativement piègeux car c'est au salarié de procéder aux éventuels ajustements mensuels, au risque de se retrouver dans une situation délicate.

**Dès que nous aurons pu prendre du recul sur ce dossier, nous vous communiquerons les éléments nécessaires à la sécurisation de vos données et informations.**

### Spécial impôts 2018



Dominique DORGUEIL  
Membre du Bureau  
de la Section fédérale

